



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

Numéro de la demande : 2023-4786
Demande : Ajouts ou modifications sur l'étiquette d'un produit –
Augmentation ou diminution de la dose d'application
Demandeur : FMC de Canada Limited
Produit : Herbicide Authority 480
Numéro d'homologation : 29012
Principe actif (p.a.) : Sulfentrazone (75 %)
Numéro de document de l'ARLA : 3524073

But de la demande

La présente demande visait à réduire la dose d'application de l'herbicide Authority 480 pour la suppression du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge et de l'amarante de Powell, de 292 mL/ha (140 g p.a./ha) à 219 mL/ha (105 g p.a./ha).

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'étaient requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux propriétés chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a soumis des informations sur la valeur qui comprennent des justifications scientifiques et des données provenant d'essais d'efficacité à petite échelle menés entre 2008 et 2022 au Manitoba, en Alberta, en Ontario et en Saskatchewan. Les renseignements sur la valeur montrent que l'application de l'herbicide Authority 480 à une dose de 219 mL/ha (105 g p.a./ha) et conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette devrait permettre une suppression acceptable du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge et de l'amarante de Powell. Il est donc justifié de réduire la dose d'application de 292 mL/ha (140 g p.a./ha) à 219 mL/ha (105 g p.a./ha) pour la suppression du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge et de l'amarante de Powell.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer la dose inférieure de 219 mL/ha de l'herbicide Authority 480 pour la suppression du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge et de l'amarante de Powell.

Références

- 3499784 2023, Appendix Trial Reports - Authority 480 Herbicide - Add weeds at lower rate, DACO: 10.2.3.3
- 3499785 2023, Authority 480 Herbicide (PCP 29012): Value Summary - Control of Lambs-quarters, Redroot Pigweed, and Powell Pigweed (Green Pigweed), DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.3.2, 10.3.3, 10.4, 10.5.1, 10.5.2, 10.5.3, 10.5.4, 10.5.5

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9